

Interpellation du groupe Les Vert-e-s

Mobilité douce dans le secteur de Clies

Mise en route dans le far west

Les habitants des quartiers de Jolimont, Montéliza et Clies se sentent de plus en plus exclus de leur commune nouvellement fusionnée pour les raisons suivantes :

- le centre de gravité de la commune s'est déplacé encore plus à l'est.
- Lors de la mise à l'enquête de la halte de *Vevey Vignerons*, la Municipalité de St-Légier a fait opposition au projet de fermeture de la gare de Clies. Par la suite, elle a retiré son opposition en échange d'un droit de passage le long de la voie entre le chemin des Vignerons et le chemin de Clies. Elle a promis qu'il serait construit en même temps que la nouvelle halte de *Vevey Vignerons*.
- Les piétons du bas sont coupés du reste de la commune. Un cheminement existait avant la construction du chemin de fer (domaine public DP 12). Entre temps, jusqu'au 30 juin 2019, il passait par le quai de la gare de Clies. La fermeture de celle-ci a condamné cette liaison et créé une enclave.

D'autre part, le plan directeur communal approuvé il y a 20 ans fixe notamment comme objectif et comme mesure de relier les quartiers entre eux pour de la mobilité douce tout au long de la voie de chemin de fer, comme cela existe entre St-Légier-Village et Blonay. Ce point est repris par notre syndic dans l'éditorial du dernier *COMM'une info* (n°63).

Étant donné que la construction de la halte de *Vevey Vignerons* a commencé au début de ce mois de février et sera achevée en décembre 2022, je me permets de poser les questions suivantes :

1. Quand la construction du cheminement (ch. des Vignerons – ch. de Clies) est-elle prévue ?
2. Ne serait-ce pas l'occasion de commencer la réalisation du plan directeur communal en y intégrant le cheminement piétonnier entre le chemin de Clies et la route du Montéliza en utilisant le domaine public DP 11 ?
3. Comment rétablir la liaison interrompue avec la commune suite à la fermeture de la gare de Clies en 2019 par une remise à niveau du domaine public DP 12 existant ?
4. Où en est l'état de la concertation avec MVR et la Commune de Vevey pour l'accès à la mobilité douce entre *Vevey Vignerons* et la future zone d'activité de la Veyre-Derrey ?
5. Quelle est la planification de réalisation des cheminements du plan directeur ?
6. La coordination est-elle assurée avec le projet d'agglomération ?

Merci de me donner une réponse écrite.

Blonay – St-Légier, le 1^{er} mars 2022

Alain Salanon, groupe Les Vert-e-s



